



PREMIER MINISTRE

FOCUS sur...

LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DANS LES PAYS DU SUD DE LA MEDITERRANEE

14 mai 2014

**Délégation
Interministérielle
à la Méditerranée**

www.dimed.gouv.fr



PREMIER MINISTRE



Focus sur les élections présidentielles et législatives dans les pays du Sud de la Méditerranée

Dans un contexte de renouveau politique dans plusieurs pays du Sud de la Méditerranée, ce focus présente les prochaines échéances des élections présidentielles et législatives dans ces pays. Ces dates ne sont données qu'à titre indicatif, en fonction des informations à disposition, et sont susceptibles de changer.

ALGERIE

❖ **Election présidentielle : 2019**

Le président sortant *Abdelaziz BOUTEFLIKA* a été réélu pour un 4^{ème} mandat le 17 avril 2014, avec près de 82% des voix. Mandat de cinq ans renouvelable.

(*Abdelaziz BOUTEFLIKA*, Président depuis 1999 ; *Abdelmalek SELLAL*, Premier ministre depuis septembre 2012 à l'exception de la période du 13 mars 2014 au 29 avril 2014 où *Youcef YOUSFI* est Premier ministre par intérim).

❖ **Elections législatives : 2017**

L'Assemblée populaire nationale est composée de 462 députés élus pour cinq ans. Le Conseil de la nation est composé de 144 parlementaires, 96 élus par les conseils communaux et 48 nommés par le président de la République.

EGYPTE

❖ **Election présidentielle : mai 2014**

Suite à la destitution du président *Mohamed MORSI* le 3 juillet 2013, un an seulement après le début de son mandat, la transition engagée se poursuit avec le gouvernement intérimaire dirigé par *Adly MANSOUR*. Le premier tour de l'élection présidentielle se tiendra les 26 et 27 mai prochains.

(*Adly MANSOUR*, Président par intérim nommé le 4 juillet 2013 ; *Ibrahim MAHLAB*, Premier ministre depuis le 1^{er} mars 2014).

❖ **Elections législatives : Automne 2014**

Après avoir longtemps été reportées sous la présidence de *Mohamed MORSI*, les élections parlementaires devraient se tenir à l'automne.



ISRAËL

❖ **Election présidentielle** : juin 2014

Le chef de l'Etat est élu par le Parlement du pays pour un mandat de sept ans. Son rôle est essentiellement cérémoniel. Il choisit le leader du parti ou de la coalition majoritaire au Parlement pour exercer les fonctions de Premier Ministre, pour un mandat de quatre ans.

(*Shimon PERES*, Président depuis le 15 juillet 2007 ; *Benyamin NETANYAHOU*, Premier ministre depuis le 31 mars 2009).

❖ **Elections législatives** : 2017

Des élections législatives anticipées ont eu lieu le 21 janvier 2013.

Le pouvoir législatif est monocaméral. Le Parlement est constitué de 120 membres, élus au suffrage universel pour un mandat de quatre ans.

JORDANIE

❖ **Monarchie** : Le Roi *Abdallah II* est monarque depuis février 1999 (Prince héritier : le Prince *Hussein*). (*Abdallah EL-NSOUR*, Premier ministre reconduit dans ses fonctions le 30 mars 2013).

❖ **Elections législatives** : 2017

Les dernières élections législatives se sont tenues en janvier 2013.

Le pouvoir législatif est bicaméral. Le Parlement est constitué de la Chambre des Notables (Chambre haute) : 55 membres nommés par le Roi pour quatre ans ; et de la Chambre des Représentants (Chambre basse) qui compte 110 membres élus au suffrage universel sur la base d'une représentation proportionnelle pour quatre ans.

LIBAN

❖ **Election présidentielle** : mars-mai 2014

Le mandat de *Michel SLEIMAN* arrivera à échéance le 25 mai 2014. Le Parlement doit se réunir en collège électoral afin d'élire son successeur entre le 25 mars et cette date. Faute d'accord sur le nom du futur président, les pouvoirs du président seraient transférés au gouvernement, entraînant un vide à la tête de l'Etat. La Constitution dispose que le président doit être issu de la communauté maronite et qu'il est élu à la majorité des deux tiers des suffrages par le Parlement. Son mandat est de six ans.

(*Michel SLEIMAN*, Président depuis le 25 mai 2008 ; *Tammam SALAM*, Premier ministre depuis le 15 février 2014).

❖ **Elections législatives** : novembre 2014

Les élections législatives, initialement prévues pour juin 2013, ont été repoussées faute d'entente sur une loi électorale et en raison de la situation sécuritaire inquiétante dans plusieurs régions, liée aux répercussions de la guerre en Syrie. Le Parlement libanais a décidé, le 31 mai 2013, de proroger son mandat de dix-sept mois, soit jusqu'au 20 novembre 2014.

L'Assemblée nationale (ou Parlement libanais) est l'unique chambre législative. Les 128 députés sont élus tous les quatre ans. Les sièges sont répartis à égalité entre chrétiens et musulmans. En plus de ratifier les lois, ils élisent le président de la République et votent la confiance au gouvernement.

LIBYE

- ❖ **Election présidentielle** : Non définie
(*Nouri ABOU SAHMIN*, chef de l'Etat et Président du Congrès général national depuis le 26 juin 2013 ; *Ali ZEIDAN*, Premier ministre depuis le 20 octobre 2012).
- ❖ **Elections législatives** : L'élection de l'Assemblée constituante libyenne s'est déroulée le 20 février 2014. L'Assemblée constituante, formée de 60 membres, rédigera la Constitution qui sera ensuite soumise à un référendum.

MAROC

- ❖ **Monarchie** : Le Roi *Mohammed VI* est monarque depuis 1999 (Prince héritier : *Moulay HASSAN*).
(*Abdelilah BENKIRANE*, Premier ministre depuis le 29 novembre 2011).
- ❖ **Elections législatives** : 2016
Des élections législatives anticipées se sont tenues le 25 novembre 2011.
Les 395 membres de la Chambre des Représentants, qui constitue la Chambre basse du Parlement marocain, sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct, au scrutin de liste à la proportionnelle. Les 270 membres de la Chambre haute, la Chambre des Conseillers, sont élus pour neuf ans avec renouvellement par tiers tous les trois ans. Ils sont par ailleurs élus au suffrage indirect par les élus des chambres professionnelles, des salariés et des collectivités locales.

MAURITANIE

- ❖ **Election présidentielle** : juin - juillet 2014
Suffrage universel direct. Mandat de cinq ans.
(*Mohamed OULD ABDEL AZIZ*, Président élu le 18 juillet 2009 ; *Moulaye OULD MOHAMED LAGHDAF*, Premier ministre nommé le 11 août 2009).
- ❖ **Elections législatives** : 2018
Les dernières élections législatives, reportées à plusieurs reprises, ont été tenues en novembre et décembre 2013.
Le Parlement est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale qui comprend 147 membres élus pour un mandat de cinq ans dans des circonscriptions à siège unique, et le Sénat qui comprend 56 membres dont 53 sont élus pour un mandat de six ans par les conseillers municipaux et 3 par les Mauritaniens de l'étranger. Les membres du Sénat sont renouvelés par tiers, tous les deux ans.

SYRIE

❖ **Election présidentielle** : juin 2014

Le pouvoir en place a annoncé une élection présidentielle au 3 juin 2014. La tenue de ce scrutin, qui exclut une participation de l'opposition en exil et qui devrait aboutir sans surprise à la réélection de *Bachar El-ASSAD*, est vivement contestée par l'opposition syrienne et la communauté internationale. Le Président est élu par un référendum populaire pour sept ans.

(*Bachar El-ASSAD*, Président depuis le 17 juillet 2000 ; *Wael AL-HALKI*, Premier ministre depuis le 11 août 2012).

❖ **Elections législatives** : 2016

Les élections du 7 mai 2012 sont qualifiées de « *farce* » par l'opposition à *Bachar El-ASSAD* et la communauté internationale, alors qu'une révolte est en cours depuis 2011.

Le Parlement, appelé Conseil du Peuple, compte 250 sièges et ses membres sont élus au suffrage universel pour quatre ans.

TERRITOIRES PALESTINIENS

❖ Suite à l'accord de réconciliation du 23 avril 2014 entre le Hamas et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), les deux parties se sont engagées à constituer un gouvernement de « *consensus national* » d'ici à cinq semaines, à partir de la date de l'accord. Un premier pas a été franchi en ce sens avec la démission du premier ministre palestinien *Rami HAMDALLAH* le 25 avril 2014. Le nouveau gouvernement palestinien désigné aura pour mission de préparer des élections législatives et présidentielle.

❖ **Election présidentielle** : six mois après que le Conseil législatif palestinien aura voté la confiance au nouveau gouvernement.

Mahmoud ABBAS est, depuis janvier 2005, le président de l'Autorité nationale palestinienne et l'équivalent d'un chef d'État pour l'entité politique créée par les Accords d'Oslo de 1993. Le mandat de *ABBAS*, qui a expiré en janvier 2009, a été prolongé jusqu'à la tenue d'un nouveau scrutin afin d'éviter un vide institutionnel, ce que le Hamas a contesté.

❖ **Election législatives** : six mois après que le Conseil législatif palestinien aura voté la confiance au nouveau gouvernement.

Les dernières législatives dans les Territoires palestiniens, remportées par le Hamas, avaient eu lieu en janvier 2006.

Le Conseil législatif palestinien est monocaméral et comprend 132 membres, élus à partir de 16 districts électoraux en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.



TUNISIE

- ❖ **Election présidentielle** : fin 2014.
Le Président est élu pour un mandat de cinq ans, une fois renouvelable, au suffrage universel direct.
(*Moncef MARZOUKI*, Président depuis le 12 décembre 2011).
- ❖ **Elections législatives** : fin 2014.
L'Assemblée des représentants du peuple est élue pour un mandat de cinq ans.
(*Mehdi JOMAA*, Premier ministre depuis le 29 janvier 2014).

TURQUIE

- ❖ **Election présidentielle** : juin 2014
Pour la première fois, un président sera élu au suffrage universel direct. Le président de la République était auparavant élu par le Parlement pour un mandat de sept ans, non renouvelable. Depuis la réforme d'octobre 2007, le chef de l'État turc est élu au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans et est rééligible une fois.
(*Abdullah GUL*, Président depuis août 2007 ; *Recep Tayyip ERDOGAN*, Premier ministre depuis mars 2003).
- ❖ **Elections législatives** : été 2015
La Grande assemblée nationale de Turquie est le parlement monocamériste de la Turquie. L'Assemblée compte 550 membres élus pour un mandat de quatre ans à la proportionnelle.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

**Délégation interministérielle à la
Méditerranée**
www.dimed.gouv.fr

Contact :
contact@dimed.gouv.fr
01 40 58 78 88

**Rejoignez-nous sur les réseaux
sociaux :**

 **[pm.dimed](https://www.facebook.com/pm.dimed)**

 **[@PM_DiMed](https://twitter.com/PM_DiMed)**